



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-	COURGEY	Monsieur Laurent
ISTIKUAM	Madame Nora EL MESDADI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT
GENDRE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Catherine DU TERTRE	VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : SOLIDARITE

Lutte contre la précarité alimentaire et réduction du gaspillage alimentaire - Partenariat entre la Ville de Dijon et son CCAS avec l'association HopHopFood

La Ville de Dijon et son Centre Communal d'Action Sociale souhaitent renforcer leur engagement en faveur d'une alimentation durable et solidaire, conformément à la stratégie sociale du projet « ProDij mieux manger, mieux produire » et aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial.

Dans ce cadre, la Ville et le CCAS proposent de conclure un partenariat avec l'association HopHopFood, présente sur Dijon depuis le début de l'année 2024. Cette association met à disposition une plateforme digitale permettant de rapprocher les professionnels disposant d'inventaires alimentaires ou non alimentaires et des personnes bénéficiaires identifiées comme étant en situation de précarité économique. L'accès à ces dons est gratuit.

HopHopFood s'appuie sur un réseau local déjà actif. Elle travaille notamment avec la Commission Solidarité Étudiante de l'Université de Bourgogne Europe, le Crous, la Fédération Léo Lagrange, Les Restos du Cœur 21, Les Petits Frères des Pauvres 21, Solidarité Femmes 21, la Mission Locale Dijon et l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville). Les donateurs actuels sont La Fourmilière, 100 Dô, La Menuiserie, Le Morning Glory, Turnip, Le Madeleine Café, Ciboullette, Hédoniste, le DFCO ainsi que Serenity Spa.

À ce jour, à Dijon environ 250 personnes bénéficient d'un code spécifique d'accès à la plateforme. Parmi les bénéficiaires aidés 74 % ont moins de 26 ans ou sont étudiants, 19 % sont des personnes sans activité professionnelle et 7 % sont des personnes à la retraite.

Le partenariat proposé a vocation à démarrer les dons par le restaurant administratif de la ville de Dijon « La Petite Folie », situé au centre-ville, afin de favoriser la redistribution des plats non consommés.

A noter qu'il existe un partenariat entre HopHopFood et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), permettant de promouvoir les solutions numériques anti-gaspillage dans les hôtels et restaurants partout en France.

HopHopFood s'engage à assurer la logistique numérique, l'intermédiation avec les partenaires et la génération des codes d'accès. La Ville de Dijon s'engage également, à mobiliser son réseau associatif, à encourager les commerces à afficher le sticker « Commerces solidaires HopHopFood » et à communiquer sur le dispositif pour en accroître la visibilité. Le CCAS s'engage à identifier les bénéficiaires et à leur transmettre les codes d'accès.

Les parties conviennent de respecter des valeurs communes telles que la confidentialité, la non-discrimination et l'accompagnement des personnes. Elles se rencontreront régulièrement pour évaluer le partenariat et établir un bilan annuel. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** ce partenariat pour une durée de quatre années ;
- **d'autoriser** la signature de la convention correspondante.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

